



AMBASSADE DE SUISSE  
EN GRÈCE

ATHÈNES 140, le 29 avril 1969  
2, rue Iassiou

Réf.: 350.0. - B0/jg

IN	47/VGE								
Reçu	5.1								
Visa	/								
EPD		-3.5.69		11					
Ref.	p. A. 42, 13.10								

A la Division des  
affaires politiques du  
Département politique fédéral

B e r n e

Manifestation du 19 avril  
1969 au Schweizerhof de Berne

Monsieur l'Ambassadeur,

./.

Vous voudrez bien trouver ci-inclus, en complément de mes lettres des 22 et 24 de ce mois, une photocopie de la note que le ministère royal des Affaires étrangères m'a envoyée le 28 avril 1969, et qui est parvenue aujourd'hui à l'Ambassade, à propos de la manifestation du 19 avril à l'Hôtel Schweizerhof à Berne.

Ainsi que vous le verrez, les autorités helléniques contestent que le maintien de cette manifestation ait pu constituer un geste inamical à l'égard de notre pays et elles estiment "que l'agitation de quelques individus, ameutés par la possibilité qu'une réunion de danse ait pu dégénérer en une fronde grave dans la capitale d'un pays réputé pourtant pour son bon sens, ne saurait suffire à justifier la rigueur des mesures prises par la police bernoise et son insistance à empêcher l'organisation de la fête". De l'avis de ce ministère, nos démarches, inspirées par le souci de l'ordre public, ont négligé un autre aspect de la question : le libre contact des membres du personnel de l'Ambassade de Grèce en Suisse avec d'autres personnalités suisses et étrangères.

Ainsi, d'une part, la note met en relief le caractère en quelque sorte privé de la manifestation et, d'autre part, elle invoque les principes du droit international quant à la libre circulation des agents diplomatiques.

Cette communication, modérée dans le ton, n'est pas à proprement parler une protestation, même si elle formule certains reproches à l'égard des autorités de police bernoises et du sous-signé. Je n'en ai pas accusé la réception et vous saurais gré de me faire part de la conduite qu'il y a lieu d'adopter en cette occurrence.

1)

Personnellement, je pense qu'il convient de minimiser la question, d'autant plus que les conversations privées que j'ai eues ces derniers jours avec de hauts fonctionnaires grecs m'ont montré que l'on n'avait aucun désir d'envenimer les choses.

- 2 -

./.

D'autre part, je vous remets une traduction de l'article paru à propos de ces événements dans le quotidien "Néa Politia" du 24 avril, sous le titre "Vilains procédés des gauches".

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chargé d'affaires de Suisse a.i. :

*E. Bougnon*

↓ 2 annexes.